



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Que :**

(Article 1007 C.M.)

Le rôle de perception a dûment été complété le trentième jour de janvier deux mille treize est déposé au bureau de la municipalité à la date précitée. L'envoi des comptes de taxes pour l'année 2013 se fera le 6 février 2013.

Le rôle de perception est disponible au bureau municipal, 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de février de l'an deux mille treize.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 5 février 2013.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de février 2013.

Sherron Kollar,
Directrice générale